



HAL
open science

A qui appartient la République ? Objets disciplinaires, objets disciplinés. De l'invitation à l'hybridation disciplinaire

Martine Kaluszynski

► **To cite this version:**

Martine Kaluszynski. A qui appartient la République ? Objets disciplinaires, objets disciplinés. De l'invitation à l'hybridation disciplinaire. Pierre Favre, Olivier Fillieule et Fabien Jobard. L'Atelier du politiste, La Découverte, pp.79-96, 2007, Recherches/Territoires du politique. ⟨halshs-00180990⟩

HAL Id: halshs-00180990

<https://shs.hal.science/halshs-00180990v1>

Submitted on 30 Nov 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Kaluszynski (M), “**A qui appartient la République ? Objets disciplinaires, objets disciplinés. De l’invitation à l’hybridation disciplinaire**”, sous la direction de Favre(P), Filleule(O), Jobard(F), *L’Atelier du politiste*, Paris, La Découverte, collection Recherches/Territoires du politique, 2007.

**A qui appartient la République ?
Objets disciplinaires, objets disciplinés.
De l’invitation à l’hybridation disciplinaire¹,**

La question des objets et de leur rapport aux disciplines, la question de la méthode qui accompagne les questionnements et identifie le chercheur dans ses orientations problématiques sont au cœur de cet article. Si la science politique est une discipline à part entière, la question de son objet reste posée, même si la réflexion politologique a longtemps été articulée autour de différents objets : l’Etat ou le gouvernement des hommes, le pouvoir comme un dénominateur commun possible [Favre, 1980, p. 27]) Les objets de science politique sont des objets qui ne sont pas propres à la discipline, mais que par tradition institutionnelle elle traite de façon privilégiée et *adopte* en les construisant. Cette question des objets ne se pose pas de la même façon pour d’autres disciplines qui, pour certaines, ont des objets disciplinaires, objets *fétiches*. Comment ces objets portent, (sup) portent, représentent leurs disciplines, au point d’en être *sanctifiés* ou *sacrifiés* ? Comment leur *déstabilisation* entraîne, provoque des bouleversements, pour la recherche, la discipline, le chercheur ? Comment ces objets disciplinaires et disciplinés peuvent-ils renvoyer à d’autres *vérités*, sortis de leur contexte, de leur giron, et comment continuent-ils leur voyage ? De quelle manière ces objets sont-ils *saisis* et *adoptés* dans une autre discipline, (et/ ou communauté) ? Comment l’intégration réussit-elle et avec quels effets pour la discipline d’accueil ? En fait, il s’agit bien de se demander si les disciplines sont propriétaires de leurs objets et de travailler sur l’*émancipation* de ces objets : objets scientifiques identifiés, objets scientifiques reconnus, objets scientifiques intouchables, objets disciplinaires, objets disciplinés. Il ne s’agira pas de répondre à l’ensemble des questions posées, mais d’alimenter une sorte de ***plaidoyer pour une politique d’émigration des objets intouchables et pour une véritable ouverture des frontières disciplinaires.***

Un objet a une histoire et « toute recherche (...) s’articule sur un lieu de production socio-économique, politique, culturel, écrivait judicieusement Michel de Certeau. Elle implique un milieu d’élaboration que circonscrivent des déterminations propres (...). Elle est soumise à des contraintes, liées à des privilèges, enracinées dans une particularité. C’est en fonction de cette place que des méthodes s’instaurent, qu’une topographie d’intérêts se précise, que des dossiers et des questions à poser aux documents s’organisent. »[De Certeau, 1974,p.21] Il s’agit ici de s’interroger sur les conditions de production de l’objet de recherche et de répondre, de façon singulière et personnelle, aux questions posées sur l’élaboration du cadre théorique et

¹Ce texte imparfait ne doit d’exister que grâce à la confiance que m’ont témoignée les éditeurs en voulant que je participe à ce projet, (et de cette manière), et à la *folie* qui a été la mienne en acceptant ce pari intellectuel et surtout cette preuve d’estime. Cet article est donc un libre propos fondé sur l’observation jalonné avant tout d’interrogations; quelque chose de l’ordre de *la mise en bouche*, de l’*apéritif intellectuel*.

conceptuel par rapport au positionnement disciplinaire, sur la constitution problématique et l'inscription de celle-ci dans un ou plusieurs champs disciplinaires.

Partant d'une expérience particulière fondée sur mon parcours, ma réflexion débutera par une interrogation sur des objets que je qualifie *d'objets intouchables*, c'est-à-dire objets considérés comme *appartenant* à une discipline et à une seule, et qui bousculés par des événements particuliers ont été féconds d'un point de vue intellectuel avec des effets divers sur les disciplines. Puis je développerai des pistes de réflexion sur le poids des disciplines et l'identité disciplinaire souvent *éclatée*; enfin je m'attarderai quelques instants sur ce que je connais et apprécie de la socio-histoire du politique afin d'en montrer les attraits subversifs mais aussi les éventuelles limites et inerties, avant de conclure sur les saines vertus de l'ouverture disciplinaire.

A QUI APPARTIENT LA REPUBLIQUE ?

LA DIMENSION DISCIPLINAIRE DE L'OBJET

La République est un objet qui, bien qu'obéissant à des chronologies diverses, est objet des historiens, un objet d'histoire appartenant à l'Histoire comme discipline instituée, et qui de ce fait a été traité dans ce giron, à travers une historiographie qui a également son histoire, avec ses méthodes et des problématiques liées au contexte de production des travaux. Il y a autour de cet objet une dimension disciplinaire, institutionnelle et intellectuelle. C'est un objet qui est aussi un *bien commun*, appartenant aux citoyens, et qui porte en lui cette dimension profondément politique et affective. Il y a eu une histoire de la République à la Michelet, à la Lavis, une histoire de la République comme l'a menée la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIX^{ème} siècle, société fondée en 1904, reconnue d'utilité publique en 1933, dirigée entre autres par, Adolphe Carnot, Georges Renard, Ferdinand-Dreyfus, Georges Bourgin, Ernest Labrousse, Henri Dubief, Jacques Droz, Jacques Godechot, et plus près de nous, Maurice Agulhon, Philippe Vigier, Alain Corbin. Cette société réunissait des personnes de statut divers, universitaires ou non, animées par une évidente sensibilité à l'histoire en train de se faire [Gossez, 1985, 1986] mêlant une dimension scientifique et également militante, au sens où était maintenue la flamme d'une certaine idée et conception de la République. Toute une génération a été nourrie et enrichie par les travaux de ces grands historiens républicains qui reprenaient et creusaient la tradition d'une histoire politique revendiquée, sans forcément tomber dans une mythologie de la République. Les thèmes de recherche qui sont les nôtres sont souvent en rapport avec les curiosités et les préoccupations qui dominent la société de son temps, et deviennent véritablement scientifiques si leurs auteurs sont capables de les transformer en objets de recherche adaptés aux exigences de la communauté. Il y a un va et vient entre la discipline et le monde social dont le savant fait partie et auquel il est tenu de rendre des comptes comme à la communauté professionnelle dont il dépend.

LA DIMENSION CONTEXTUALISEE DE L'OBJET

Les problématiques des années 60 ne sont pas celles des années 70, etc... Ce qu'on cherche, ce qu'on prend comme matériau est en adéquation avec les courants historiographiques

du moment et en accord avec notre parcours et nos préoccupations[Agulhon, 1996] Par ailleurs, les problématiques sont souvent très contextualisées Il y a eu un moment de rupture dans les années 70, qui n'a d'ailleurs pas touché que la discipline historique, où les disciplines ont été traversées par des courants de pensée différents, ce qui a donné d'autres façons de travailler, dans les conceptions, les instruments, les méthodes : ainsi de la pluridisciplinarité.

Le développement de l'interdisciplinarité a été prôné dès les années 30 par les Annales et n'a pu véritablement se concrétiser qu'avec le développement des sciences humaines et/ou sociales après la seconde guerre mondiale. Cette étape sera vécue diversement. Les Annales, revue phare de la discipline, parlera en 1988 d'un tournant critique, surtout pour l'histoire[Annales,1988] pour en 1994 changer son intitulé et adopter un titre qui tienne compte de cette évolution. On parlera plus tard d'un émiettement de l'histoire[Dosse,1987] L'interdisciplinarité a donné naissance à de nouveaux motifs de querelle interne, opposant ceux qui défendent cette ouverture et ceux qui la rendent responsables de la crise de l'histoire[Noiriel, 1996] L'Université Jussieu Paris VII représentera cette rupture ou cette évolution puisque l'interdisciplinarité y sera délibérément pratiquée comme principe d'organisation des études et de la recherche. C'est dans ce lieu que des personnalités fortes, des enseignements ont dessiné les prémices d'une approche nouvelle dans l'historiographie dominante. Dans cette perspective, les travaux de M. Foucault contribuèrent à alimenter et enrichir discussions et débats[Perrot,1980]. Paul Veyne parlera d'un "Foucault qui révolutionne l'histoire" [Veyne, 1978] mais sans les historiens comme le pense Gérard Noiriel [Noiriel, 1991a]. Le facteur essentiel du blocage tiendrait aux illusions partagées par les deux camps sur les vertus de l'interdisciplinarité. Un champ de recherche concernant l'histoire pénale va s'amorcer. C'est toute une histoire sociale revisitée, à l'ombre stimulante de M. Foucault, et enrichie au fur et à mesure de rencontres, de colloques, de séminaires et de publications

LA DIMENSION IDEOLOGIQUE DE L'OBJET

Travailler sur l'anthropométrie judiciaire [Kaluszynski,1985, 1987, 2001] permettait d'explorer les débuts de la police scientifique, des instruments et techniques d'identification nécessaires à la bonne gestion du maintien de l'ordre. Mécanisme simple et ordonné, l'anthropométrie trouvera une fonction spécifique au sein de l'organisation de ce système mixte "sécurité et répression". L'efficacité en sera atteinte avec l'appui de mesures de surveillance, de contrôle, dont les victimes seront les bohémiens, les nomades à travers la loi du 16 juillet 1912 qui institue le carnet anthropométrique des nomades. Les Tsiganes sont identifiés aux repris de justice et cette volonté juridique d'ostracisme sera accentuée par l'octroi des pleins pouvoirs aux maires en matière de législation communale concernant le stationnement. Le nomade est vu comme un élément d'une population qui se distingue par son altérité supposée criminelle et n'est pas perçu comme digne d'être un citoyen. La législation élaborée au début du siècle fut le cadre juridique de l'internement des Tsiganes en France pendant la Seconde guerre mondiale Le régime de Vichy n'était pas une période propice à une modification de la législation, même si la France n'envoya pas ses "Romanichels" dans les camps de la mort, contrairement à d'autres pays comme la Yougoslavie. La législation a gardé tout son arsenal répressif à la sortie de la guerre. Il y a donc tout un capital historico-législatif qui régit un en-

semble de relations restant toujours aussi ambiguës entre les sédentaires et les Tsiganes[Noiriel, 1999]. Le rôle déterminant d'Alphonse Bertillon (1853-1914) s'impose désormais avec certitude dans la modernisation des méthodes et des pratiques policières d'identification, comme dans l'histoire de l'identification nationale

En fait, le carnet anthropométrique a initié la stigmatisation de catégories d'individus sur les signes de race ou de nationalité[Wahnich, 1997, 1998]. Bien que destinée aux récidivistes, l'anthropométrie judiciaire se caractérise comme une vraie technique républicaine de gouvernement et s'adresse à l'ensemble de la société, toute entière concernée. La question de la citoyenneté et de son accès est au cœur de ces mesures. La "révolution identitaire"[Noiriel, 1991b, p.56] qu'elle a inspirée[Ginzburg, 1980] est généralement inscrite à l'intérieur de multiples dispositifs historiques révélés à la lumière de ces innovations. Par sa contribution à la répression de la criminalité, le bertillonnage a permis d'éclairer les rapports entretenus entre la République et le fait criminel, la République et le pénal. Dans cet esprit, la République (période 1880-1914) a été envisagée non pas comme une période chronologique, mais comme une configuration politique et sociale particulière qui présente des caractères spécifiques du point de vue de la mise en œuvre de l'action publique à travers les politiques. Il s'agissait de dépasser l'idée républicaine, telle que la définit Cl. Nicolet [Nicolet, 1982], c'est-à-dire entendue dans sa valeur idéale et eschatologique. Il ne s'agit pas ici de s'intéresser à la seule forme républicaine du régime mais bien à son contenu. Le projet républicain primitif pensait parvenir à ordonner la société en se bornant à construire un ordre du citoyen. Or, la République met en place un nouveau système d'ordre. A quelques ajustements près, il survivra pendant toute la période. De plus, l'Etat est loin d'être le seul opérateur. Dans plusieurs champs, notamment la protection des mineurs et le champ pénal, on observe des formules très complexes de coopération entre privé et public. De la même façon, le pénal est vu comme une dimension du social et de la justice, entendu au sens large (ce qui a trait à la question de l'ordre, social, moral, politique, aux institutions (telles la police, la justice), aux valeurs et aux politiques de maintien de l'ordre. Il s'agit également de s'intéresser au rôle du droit dans le monde moderne. Comment celui-ci se diffuse dans le corps social ? Quand, comment est-il devenu un moyen étatique de *colonisation du monde vécu*, pour reprendre l'expression de J.Habermas, c'est-à-dire un instrument efficace, touchant tous les individus, d'inculcation/intériorisation des normes du pouvoir ? Le pénal est donc appréhendé ici de façon particulière et devient un objet de recherche qui introduit de façon privilégiée l'analyse du politique, l'analyse du social.

Dans ce projet, où s'entrecroisent les deux dimensions, l'instrumentalisation politique des savoirs et des techniques dans le domaine pénal ou criminel n'est pas une invention républicaine, elle est le fait d'autres régimes en d'autres périodes et lieux. Mais la mise en place de ces dispositifs est particulièrement intéressante à étudier sous la IIIe République car on est dans le cadre de l'émergence d'un nouveau pouvoir au régime politique, à l'idéologie et aux traditions bien précis. On y découvre l'ambivalence d'un régime naviguant entre ses principes et ses actions, mettant en œuvre des politiques pénales très fécondes oscillant entre prévention (eugénisme, sociétés de patronage) et répression (relégation, transportation) ; les deux principes s'ajustant, se juxtaposant, se complétant parfois ou s'annulant. C'est un travail de

dévoilement, d'élucidation sur la richesse, la complexité d'un pouvoir en place confronté à la question éminemment politique de la sécurité privée et publique et qui doit résoudre cette question.

Mais le choix de l'objet *décalé*, le choix méthodologique peut avoir un coût et met dans une position qu'on peut qualifier, comme l'indique Bastien François, *de position du contrebandier*².

LA DIMENSION AFFECTIVE DE L'OBJET : QUE FAIRE AVEC LA REPUBLIQUE ?

La République est un objet incontournable pour la discipline historique mais également au delà, fort de la symbolique qu'elle recouvre. La République est un objet sensible, *affectif*.

Au sein même de la discipline historique on observe des désaccords des tensions qui sont de l'ordre du différend intellectuel et de la défense de traditions, mais la passion des propos est telle qu'on mesure une force de convictions telle que les engouements, alliances, rejets, ou déclarations d'indignité morale font des pairs les juges de l'appartenance des uns et des autres à la discipline.

Devant le monument République, la constante référence aux valeurs et principes républicains[Pettit, 1997] pose des questions qui intéressent à la fois l'interprétation du passé et l'analyse du présent³. Un rapport passé-présent assez ambigu s'instaure, où la référence au passé républicain peut être présentée de façon assez caricaturale : d'un âge d'or identifié à celui de la III^e république (où seraient portés aux nues Ferry, Blum, Mendès) à celui de la République lieu de mémoire[Nora, 1997]. C'est tout un ensemble d'éléments du passé, embellis, où de grands principes deviennent un patrimoine. Dès lors, toutes les condamnations du présent sont possibles au nom d'une tradition républicaine, objet de tous les usages et de toutes les interprétations avec une évocation parfois assez désinvolte à l'égard de l'histoire[Ozouf, 1998]

La question centrale est bien de savoir comment l'histoire politique, l'histoire de la République peuvent progresser, et dans quelle mesure les recherches dont elles relèvent peuvent contribuer à redonner du sens à notre démocratie. A l'heure où l'on s'interroge sur le rôle de la recherche, on peut dessiner une voie qui invite à saisir la République en conjuguant la compréhension du passé et le regard sur le présent, et engager de manière plus générale une réflexion sur les formes que peut prendre aujourd'hui l'histoire politique. L'historiographie de la République ne peut pas non plus tout à fait se déprendre du *halo émotif*⁴ qui en France baigne le terme de République, charrie souvenirs, valeurs, positions, délimite des engage-

² Selon l'expression volontairement très imagée, de Bastien François, "Préalables avant de prendre le droit comme objet. Notations en forme de plaidoyer pour un point de vue a-disciplinaire mais néanmoins soucieux des impensés disciplinaires", in Commaille (J), Dumoulin (L), Robert (C), (dir), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, Paris, LGDJ, 2000, p.116. Il explique, que cette attitude a un coût qu'il faut assumer. Cette transgression des frontières se paie également — de façon inégale, sans doute selon le degré de consécration académique de celui qui transgresse — de constants rappels à l'ordre disciplinaire, venant aussi bien de la discipline d'origine que celle d'accueil.

³ Cette partie doit beaucoup à la lecture de Fontaine (M) et à son introduction du numéro des *Cahiers Jaurès* sur "Enjeux et usages d'une histoire critique de la République", Cahiers trimestriels, juillet-décembre 2003, n°169-170.

⁴ Sur ce passage, Fontaine (M), *op.cit.* p.8 et qui emprunte à Norbert Elias cette expression dans *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 1973.

ments, une vision du monde. Les historiens de la République ont à trouver un équilibre toujours fragile entre l'attachement et la lucidité [Hazareesingh, 2001]. La construction d'un lien solidaire s'est faite dans une République controversée, paradoxale, au prix de nombreuses exclusions. L'expérience historique incite alors à mettre en doute la signification de pratiques aujourd'hui qualifiées de républicaines et à être vigilant sur l'instrumentalisation du terme, des idées, des mythologies possibles liées à cette notion. Il faut s'éloigner des références passives ou nostalgiques à une sorte d'âge d'or, et se réapproprier de façon active les bases et principes qui constituent l'espace de la République, avec le but d'en reconstruire la définition et les frontières et de leur redonner une efficacité pratique. Il ne s'agit pas de faire revivre un modèle mais de retrouver une force d'expérimentation capable de résoudre les tensions, les nœuds, existants. La République est un régime qui doit être démocratisé, modernisé. Il est facile de penser que « la persistance du modèle républicain permet de ne pas se poser trop de questions dérangeantes » [Roché, 1994, p.176] or cela ne va pas de soi d'être républicain, et dès qu'on se laisse aller, on peut redevenir communautariste, clientéliste, ethnocentriste. Il faut combattre l'idée d'une République désenchantée. La République n'est pas seulement un modèle de gouvernement, c'est surtout un état d'esprit. La République est investie de façon distincte, mobilise des valeurs qui peuvent s'opposer, sans pour autant qu'elles soient contradictoires à ce qu'est la République : une idée qui vient du passé [Flaig, 1999] et qui a sans doute encore beaucoup d'avenir même si la France semble parfois en "exil" de la République car l'esprit s'est perdu. Mais cet esprit a du sens et les travaux socio-historiques en témoignent.

On a pu voir ci-dessus la multiplicité des facettes et des fonctions possibles attribuées à l'objet République, objet disciplinaire par excellence et qui, de ce fait, révèle le **le poids** de la discipline, de ses traditions, de ses limites, de ses règles *implicites*. Ce sont sur ces aspects que nous nous arrêterons dans un deuxième temps, non pas tant sur ce qu'est la discipline mais quel rôle elle joue, pour la recherche, pour le chercheur ?

APPARTENIR A UNE DISCIPLINE : L'IDENTITE DISCIPLINAIRE

LA DISCIPLINE INSTITUTION

« Il faut prendre acte que la notion même de discipline scientifique n'a pas épistémologiquement de sens. La question des objets et ou des méthodes ne permet pas de définir précisément la discipline. Le découpage en disciplines, entre lesquelles serait répartie l'infinité des objets possibles de science, est une opération héritée du XIX^{ème} siècle, et il n'est plus acceptable de l'effectuer aujourd'hui dans les mêmes termes. Mon idée n'est pas de travailler ce point mais de voir les enjeux du monde disciplinaire, quelles règles, quelles normes intériorisées décident de l'intégration. Le découpage disciplinaire met dans une position qui est celle du choix et de ce point de vue la discipline existe comme institution [Favre, 1995] avec une communauté, des lieux constitutifs du savoir, des parcours et trajectoires reconnus (études, formation, jury, recrutement) des réseaux, des groupes. La discipline existe à travers des critères communs de reconnaissance dont le langage, les références, les affiliations composent une culture minimale commune.

LA DISCIPLINE- SANCTION OU ...MARCHER DROIT

Il existe une culture, des traditions, des normes dans les disciplines auxquelles n'importe quel futur, éventuel, actuel, *discipliné* doit se plier car l'intégration passe par l'adhésion à ces règles. L'intégration est nécessaire pour exercer son métier dans les conditions de confort minimum. La *résistance* a donc un prix et peut être chèrement condamnée. De ce point de vue. Il y a des victoires et des échecs, des vaincus institutionnels, même s'ils sont vainqueurs d'un point de vue intellectuel, des vainqueurs parfois amers.

L'idée de la force du droit[Bourdieu, 1996, Bouretz, 1991] de son pouvoir s'est dégagée depuis plusieurs années. L'analyse de l'action publique ne peut en effet ignorer le discours et les outils juridiques, les effets propres de mise en forme et de légitimation qu'ils produisent, de même que les usages dont ils sont les objets

Ni totalement autonome ni simplement assujetti aux fluctuations des rapports sociaux, le droit est par nature le lieu d'une incessante dialectique de la société sur elle-même. S'il prétend dire ce qui doit être, le droit reflète aussi ce qui est, cheminant entre l'expression d'une norme dont les critères prétendent à l'universalisme et à l'application d'une règle de circonstance[Assier-Andrieu, 1996, p.19]. A ce titre, le droit et les usages sociaux dont il se trouve l'objet décrivent l'état d'une configuration socio-politique, en même temps qu'ils contribuent aux voies de sa transformation et de son devenir. « C'est lorsque le droit est confronté à des processus de changement qu'il révèle sa nature profonde, les fonctions qu'il remplit dans la vie sociale, les usages qu'en font les divers acteurs sociaux ; on peut alors percevoir à quoi il sert, mesurer le degré de dépendance et d'autonomie dont il dispose par rapport à la réalité sociale, évaluer la logique spécifique qui le régit ainsi que sa dynamique propre d'évolution. »[Chevallier, 1989] Mais cette approche sociologique ou politique du droit n'est pas ou peu reconnue dans l'univers juridique, l'idée est surtout de mettre l'accent sur le point de vue des juristes et de porter attention aux normes juridiques et non pas sur des faits du monde extérieur. S'il existe un objet disciplinaire par excellence et relativement intouchable, c'est bien le droit. Le droit est-il un objet qui, par nature, se déroberait à toute investigation qui pourrait revendiquer le qualificatif de *scientifique* ? S'agit-il d'une science normative ou d'une science explicative ?

Le droit se veut une science des normes, une norme se définissant par le fait de prescrire un certain nombre d'obligations et d'attributions qui demeurent valables, même si le sujet les viole ou n'en fait pas usage, une science autonome qui, par ses méthodes, se distingue des autres sciences humaines et sociales. Et si certains prônent l'interdisciplinarité, ils restent encore rares. Ainsi, cette discipline reste très étanche aux changements, et sanctionne le cas échéant. On peut prendre l'exemple du mouvement "Critique du droit", créé il y a une trentaine d'années. Le mouvement "Critique du droit" a réuni des juristes et politologues français (Lyon, Montpellier, Nice, Saint-Étienne, Toulouse, Paris) qui, en se référant principalement au marxisme, ont défini un projet scientifique et pédagogique en rupture avec les recherches et enseignements en cours dans les facultés de droit. La référence au marxisme aujourd'hui a perdu de sa pertinence et les membres du collectif l'ont, dans l'ensemble, abandonnée dans les recherches qu'ils ont poursuivies depuis une vingtaine d'années. Mais certains de ces membres ont chèrement payé dans leur carrière, leur avancement, leur promotion, cette appartenance et les idées véhiculées ou défendues. Au delà de l'aspect politique, c'est le point de vue critique qui a pu effrayer, dans les idées, mais aussi les formes d'organisation

(des séminaires collectifs, mêlant les statuts, ouverts) et qui de fait, conserve une grande actualité dans le domaine juridique. Le droit n'a pas connu le dépérissement que certains juristes marxistes prévoient, et il joue au contraire un rôle de plus en plus important dans les démocraties libérales. L'élaboration d'un Etat de droit constitue un enjeu majeur dans les pays en développement et le *juridique* doit être resitué dans son contexte social et politique pour être justement évalué. C'est à quoi conduit le point de vue critique qui, tout en prenant en compte la technique juridique, défend la thèse selon laquelle le droit est aussi justiciable des sciences sociales, et doit faire l'objet d'une approche interdisciplinaire. Aujourd'hui le Mouvement a disparu mais il a donné lieu à des expériences pédagogiques réussies, a engendré des institutions de recherche de qualité. La critique du droit n'a pas triomphé et si les universités s'euro-péanisent, se professionnalisent, elles ne se démocratisent pas, et les universités des pays en développement s'alignent sur des positions souvent conservatrices⁵.

On observe là l'existence de relations de pouvoir dans la structuration des disciplines. Dans cette perspective, le problème n'est plus d'identifier les contours d'un métier en décrivant nos méthodes ou savoir-faire mais de comprendre comment s'articule la relation de savoir et de pouvoir, sachant qu'il y a un refus de clarifier les positions et les postures, ce qui peut expliquer les impasses, les inerties.

LA DISCIPLINE INTEGRATION

On appartient à une communauté au terme de toute une série d'épreuves (thèse, recrutement, évaluation) qui met en œuvre des normes de jugement qui gouvernent la discipline. Comment, par quels moyens, quelles formes d'acculturation, s'intégrer dans une (autre) communauté disciplinaire ? [Favre, 1995, p.146]. Une des formes d'intégration passe par l'appropriation du langage, des concepts, des articles fondateurs de la discipline d'accueil. Il faut revêtir les habits du citoyen disciplinaire pour être lisible, visible⁶. Les notes de bas de pages sont également un bel indicateur. Les notes sont le témoignage du travail accompli, des recherches menées. Elles sont devenues parfois, trop souvent, le lieu de l'étalage des références-références incontournables pour les pairs de la communauté, qui doivent s'y reconnaître, à travers des critères distincts et qui, dès lors, vous intronisent. Les notes deviennent, en quelque sorte, les signes ostentatoires d'appartenance et favorisent l'intégration, ponctuellement, car les communautés aujourd'hui sont de plus en plus dans une pratique contractuelle à durée déterminée, rudes à la reconnaissance et à l'intégration.

LA DERIVE DES CONTINENTS OU LE LENT DEPLACEMENT DES FRONTIERES

Quelle est la logique ou les logiques de l'appropriation d'un ou des objets par la discipline ? Quels sont les facteurs, les logiques qui entrent en jeu ? si logique(s) il y a ? Quelle est la signification, pour qui veut élucider le processus de production des connaissances scientifiques, du lent déplacement des frontières de disciplines institutionnelles ou de l'autonomisation de telle ou telle spécialité qui tend à s'ériger en discipline autonome... Y a-t-il compétition ou non autour de certains objets d'étude ou de constitution de communautés

⁵Voir ma recherche en cours sur *Le Mouvement critique du droit : genèse, développement, influences*, à partir d'archives, de matériaux imprimés et d'entretiens.

⁶ Historienne de la République, je suis devenue socio-historienne de l'Etat républicain

restreintes monopolisant l'étude de certains objets ? »[Favre, 1980,p.140] . Aujourd'hui, on observe des *branches*, des *sous-disciplines* qui apparaissent riches de leurs références, réseaux et donc créant un cloisonnement à l'intérieur même de la discipline-mère, ce qui pose des questions sur les références, les choix bibliographiques spécialisés, forcément spécialisés. Dès lors, comment savoir ce qui est fondamental ou moins, central ou périphérique, dans les références à poser, et comment bâtir la culture commune de la discipline ? Les auteurs périphériques d'aujourd'hui deviendront peut-être demain ou après demain centraux, seront féconds à terme, ou resteront à jamais marginaux. Par ailleurs, ces branches, selon les moments, occuperont une place dominante pour ensuite se stabiliser, décroître, car il y a *une valse-tourbillon*, des courants et des objets de la recherche (comme des chercheurs) liés au contexte propre à la discipline et à l'environnement socio-politique.

IDENTITE DISCIPLINAIRE, POSTURE INTELLECTUELLE : QUELQUE(S) CHOSE(S) DE LA LA SOCIO-HISTOIRE

S'il y a un domaine dans lequel je dois me reconnaître une spécialisation, c'est autour de la socio-histoire du politique⁷.

Dans cette fidélité, il ne s'agit ni d'automatisme, ni de facilité, mais véritablement d'un choix lié à une profonde conviction dans le fait que celle-ci témoigne de qualités dans l'appréhension des phénomènes à analyser, même contemporains, permettant de saisir un objet de recherche dans son environnement, son histoire, ses racines. Mais tout phénomène politique ou autre ne nécessite pas forcément, systématiquement une approche historique, historienne, invoquée désormais comme un dogme auquel on devrait se rompre[Favre, 1998]. L'histoire fait partie de la culture générale des spécialistes de science politique et connaît aujourd'hui un foisonnement de débats méthodologiques. Cette rencontre entre histoire et science politique a été expérimentée dans le contexte où la socio-histoire du politique proposait aux politistes d'investir le champ de l'histoire comme un terrain disponible avec des pratiques de terrain spécifiques, celles de l'archive, et aux historiens d'investir les méthodes de la sociologie afin de construire, d'une manière moins empirique, l'objet politique en histoire. Un dialogue ouvert avec les promoteurs de ce champ permet de réfléchir aux manières de concevoir les liens entre histoire et science politique. Il s'est agi de mettre le questionnement propre aux sciences politiques à l'épreuve de démarches historiennes.[Kaluszynski, Wahnich, 1998] Si des généalogies peuvent être esquissées, c'est dans la discontinuité des trajectoires historiques qu'on peut les trouver. Il ne s'agit pas d'aller chercher dans l'histoire des épisodes, des moments qui serviront habilement une démonstration, qui viendraient en quelque sorte donner une légitimité à un propos ancré sur le contemporain. Il n'y a pas la volonté d'ériger un ou des modèles, mais plutôt de réintroduire la multiplicité des expériences, la diversité des laboratoires historiques à disposition, pour interroger, percevoir, saisir ou esquisser les formes que revêt le dispositif étatique selon les périodes ou les aires géographiques. L'idée de laboratoire peut renvoyer à ces agencements ou ces combinaisons classiques, originales, inattendues ou convenues qui dévoilent l'Etat à un moment particulier de son histoire, et offrent en résonance des

⁷ Notamment par la création et la présidence de l'association pour la Socio-histoire du politique (1991) avec M. Offerlé, G. Noiriel, Y. Lamy. Voir également Kaluszynski (M), Wahnich (S) (s.d.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, Paris, L'Harmattan, collection Logiques Politiques, 1998, Ihl (O), Kaluszynski (M), Pollet (G), (s.d.), *Les sciences de gouvernement*, Paris, Economica, 2003, 218p.

pistes, des réflexions pertinentes à une interrogation plus large sur et autour du politique. Le politique a toujours été un espace du savoir historique, mais le fait politique est un des aspects les plus complexes des comportements humains, résultante de multiples paramètres qui peuvent exiger une approche pluridisciplinaire. Jacques Le Goff lui-même insistera sur cette perspective politique de l'histoire et sur les différents objets ou sujets qui la constituent, avec un regard qui dénote une attention nouvelle sur la place des individus. L'objectif est de mettre en relief les processus, mécanismes, les paradoxes de l'action politique (au sens large) et d'éclairer une histoire sociale du politique capable d'établir les logiques sociales à l'œuvre dans la vie politique d'établir les affinités qui existent entre les systèmes politiques, d'apprécier le degré d'autonomie ou de dépendance du politique et du social comme une articulation complexe et dynamique. On observe ainsi que l'Etat est un construit social, historique, qui n'est pas forcément le cadre naturel de l'activité politique. Il s'agit bien de retracer l'ensemble complexe des éléments qui façonnent, modèlent, érigent ou se rebellent contre l'Etat, en tenant compte de l'historicisation des objets. Idée forte qu'on trouve chez Karl Popper [Popper, 1966] ou que Charles Tilly défend [Tilly, 1989]. Il s'agit donc d'historiciser les objets ou plutôt de rompre avec l'a-historicité des objets étudiés [Nisbet, 1969]. Il s'agit de contextualiser les catégories d'analyse de la science politique et de repenser certains présupposés des sciences sociales. On peut rejoindre les propos toniques de J. Leca : « Il convient désormais de mettre au jour les présupposés historiques cachés au sein de la sociologie (...) mais aussi de dévoiler les présupposés sociologiques cachés au sein des travaux historiques. Je ne prétends pas qu'il y ait actuellement une seule conception de l'histoire (que ce soit comme vue d'ensemble du monde, comme discipline professionnelle instituée ou comme technique de traitement de matériaux) présente chez les sociologues (et aussi bien chez les historiens), pas plus qu'il y ait une seule conception des sciences sociales présente chez les historiens. Raison de plus pour que la double tâche de la sociologie historique soit menée à la fois au niveau épistémologique (critiques des concepts, des théories et des méthodes) et au niveau des recherches empiriques » [Leca, 1991, p.459]. Le matériau historique induit des réflexions qui peuvent être autant de nouvelles questions ou de questions distinctes à poser à l'objet étudié. L'archive n'existe que par le regard qui y est posé, les questions qui lui sont soumises, l'intérêt des questionnements, la nouveauté des problématiques n'oblitérent pas le fait de les fonder sur une argumentation rigoureuse. Sans parler de refondation de la sociologie par l'histoire ou d'adhérer à l'idée de Charles Tilly qui soutient que la sociologie n'est qu'un ensemble de modèles sans conception de l'histoire, et l'histoire une sociologie manquée. Il n'est pas question ici de revoir les débats (nombreux) sur les objectifs, les spécificités, les méthodes entre histoire et sociologie mais bien de travailler sur les usages du matériau historique pour l'objet politique. En d'autres termes, on peut se rapprocher des propos d'Alain Garrigou qui, du point de vue du politologue, s'interroge sur la contribution de l'enquête historique pour la science politique et sur le statut de cette contribution [Garrigou, 1989, p.44]. Il insiste sur la dimension historique comme une forme de comparatisme. Cette dernière justification rationnelle donne à l'histoire, dégagée de beaucoup de ses spécificités, la légitimité nécessaire pour être intégrée et utilisée. Mais cette logique peut être réductrice. Si elle rejette, heureusement, tout usage "introductoire" de l'histoire (l'histoire comme introduction obligée et parfois méprisée) ou de l'usage savant (c'est-à-dire l'utilisation distillée de notes et de références mar-

quant l'érudition), elle occulte la spécificité d'une démarche. Pour autant, cette démarche n'entend pas lier passé et présent de façon mécanique. Certes, « le passé des relations sociales et ses sous-produits — matériels, idéologiques, et autres — contraignent le présent des relations sociales. »[Tilly, 1990, p.16] L'histoire ne se répétant jamais, cette curiosité se confie à un raisonnement sociologique fait du constant va-et-vient entre contextualisation historique et raisonnement expérimental [Passeron, 1991]. Ces deux pôles résument bien le domaine de la sociologie historique. Le recours à l'histoire permet ainsi de rompre avec une vision essentialiste de l'Etat [Laborier, Trom, 2003] de la nation et de ses institutions, pour les envisager comme des manifestations historiques relativement récentes et changeantes. Loin d'être des entités englobantes et figées, elles sont prises dans les actions des personnes qui les constituent et sont ainsi sujettes à de multiples traductions et redéfinitions selon les situations d'action. Travailler le matériau historique part d'un choix en résonance.

Parce que l'histoire n'est jamais simple restitution du passé, mais toujours reconstruction intellectuelle de ce dernier, elle ne saurait être complète. « L'Histoire, avec ses intensités, ses fureurs secrètes, ses grandes agitations fiévreuses comme ses synapses, c'est le corps même du devenir. »[Foucault, 1994, p.147]. Le caractère préconstruit et lacunaire des sources introduit des limites et des biais d'autant plus importants que l'approche choisie s'efforce d'appréhender les acteurs au plus près de leurs activités et de leurs interactions. Une telle démarche socio-historique a ses exigences propres, mais elles sont ailleurs, dans la distance critique aux sources d'une part, dans la cohérence d'une énigme jamais totalement résolue d'autre part.. Aussi, la socio-histoire tendrait peut-être vers une histoire scientifique ou mieux participerait à « la relance historique de l'imagination sociologique », selon l'expression de G. Hermet [Hermet, 1992, pp.394-395] Enfin, cette manière d'aborder « l'histoire en termes d'inscription dans le temps historique, qui est toujours avant tout un temps présent, peut interroger à nouveau la fonction sociale de ce champ du savoir qui hésite si souvent entre expertise, description désengagée et jugement surplombant »[Kaluszynski, Wahnich, 1998, pp32-33]

L'histoire est donc **moins à investir comme une méthode que comme une culture** qui invite à excentrer les interrogations, à produire plus de connexions entre les différentes manières d'aborder l'objet politique et ainsi à mieux assumer la pluridisciplinarité du champ, et finalement à mieux décloisonner les différentes manières de travailler au sein de ce champ.

LA SOCIO-HISTOIRE, PLURIDISCIPLINARITE ET DECLOISONNEMENT

Cette approche possède des frontières communes avec beaucoup de disciplines et permet de mettre réellement en œuvre une pluridisciplinarité qui n'apparaît pas seulement comme un vain mot, mais se manifeste, riche d'un héritage et de traditions, et parallèlement porteuse d'une grande liberté, par rapport aux découpages disciplinaires, aux périodes et périodisations convenues, par rapport aux choix problématiques.

La tendance, voire la volonté d'institutionnalisation de cette approche, peut dès lors être vue comme un risque, avec d'éventuels dérapages ou dommages liés à la constitution d'un nouveau champ et par là même d'un nouveau cloisonnement. Il faut que cette voie corresponde à une démarche de recherche intellectuelle, structure sans enfermer, s'organise sans rejeter, reste ouverte aux échanges, aux différentes approches, existe et convainc sans tentation de dominer. Cette démarche doit pouvoir (a le pouvoir de) se confronter et accompagner

d'autres regards. C'est ainsi qu'elle est riche, forte, instrument d'intelligibilité et parfois de subversion. L'affirmation d'une spécialisation, ce ne peut être simplement le rappel sécurisant d'un domicile scientifique. Ce doit être une quête permanente de justification d'une telle spécialisation, des perspectives de développement scientifique qu'elle offre ou qu'elle interdit. Ce doit être la volonté de prolonger et d'inscrire sa propre activité dans celle d'une communauté scientifique pour, à la fois, contribuer au développement de celle-ci et tirer parti de ce développement pour ses propres travaux. Ces engagements, qui paraissent aller de soi dans la structuration d'un domaine scientifique, exigent, là aussi, une vigilance extrême vis-à-vis du risque permanent d'auto-célébration d'une spécialisation, c'est-à-dire aussi d'un territoire académique dont on tirerait des avantages et un certain confort. Participer au développement de la socio-histoire, c'est en même temps questionner la légitimité de son existence, la validité des découpages dont elle est issue, c'est accepter le risque de sa remise en question radicale.

DE L'INVITATION A L'HYBRIDATION DISCIPLINAIRE

Il ne suffit pas de rapprocher, d'inviter plusieurs disciplines dans un programme d'études pour produire, de ce seul fait, un savoir interdisciplinaire. Interdisciplinarité, voilà une formulation trop souvent incantatoire et symbolique, à la fois naïve et politiquement correcte, injonction institutionnelle mais qu'il faudrait enfin prendre au sérieux. L'interdisciplinarité⁸ est une pratique hautement complexe dont il importe de réfléchir les conditions épistémologique, et des distinctions s'opèrent entre multi- (ou pluri) disciplinarité, trans-disciplinarité et interdisciplinarité. Dans le cas de la multi- ou de la pluridisciplinarité sont juxtaposés, à propos d'un objet d'étude censé commun, une série de disciplines différentes développant leurs points de vue spécifiques. De cette juxtaposition de savoirs ressortent évidemment autant d'objets différents que de perspectives mises en oeuvre. Seule une conception magique du travail scientifique peut, en effet, donner à penser que de la simple sommation de disciplines peut surgir une problématique commune [Ost, 1997]. Dans le modèle de recherche transdisciplinaire, on tente d'abandonner les points de vue particuliers de chaque discipline pour produire un savoir autonome d'où résulteraient de nouveaux objets et de nouvelles méthodes. Parler aujourd'hui de méthodes et de données, c'est s'interroger sur leurs usages, leurs choix, cerner les recherches qui y sont liées, et par là même s'attaquer, s'attacher à l'essence de la recherche initiée et produite. Parler aujourd'hui de méthodes et de données, c'est s'interroger sur la recherche en oeuvre et tout autant sur le métier, ce qui fait son unité, c'est-à-dire l'ensemble des compétences partagées par tous et l'éthique du chercheur.

Dans cette perspective, il nous faut sortir des images figées et représentations parfois caricaturales véhiculées autour de la méthode ou des méthodologies, être moins dans l'adhésion disciplinaire, plus dans la confrontation intellectuelle, s'agissant cette fois d'une intégration de disciplines [Piaget, 1970, Miaille, 1984] Enfin, dans un modèle interdisciplinaire, la recherche s'opère à partir du champ théorique d'une des disciplines en présence, qui développe des problématiques recoupant partiellement celles qu'élabore, de son côté, l'autre discipline. Il s'agit cette fois d'une articulation de savoirs qui entraîne, par approches successives, comme

⁸Ce passage doit beaucoup à la lecture des articles et ouvrages de François Ost, entre autres voir Ost (F), *L'interdisciplinarité comme principe d'organisation, paradigme théorique et anticipation éthique*. Communication présentée dans le cadre du colloque organisé par le FIUC à Santiago du Chili du 21 au 25 octobre 1997.

dans un dialogue, des réorganisations partielles des champs théoriques en présence. Au terme de cette typologie succincte, il apparaît que seule l'interdisciplinarité permet la constitution d'une recherche réellement "centrée" ; à l'opposé, pluridisciplinarité et transdisciplinarité fonctionnent plutôt comme des utopies scientifiques, la première parce qu'elle échoue à constituer un champ théorique original, la seconde parce qu'elle déborde en permanence de tous les champs scientifiques connus. La véritable démarche interdisciplinaire consisterait alors en l'articulation et la réorganisation de ces différents champs disciplinaires à l'aide des arbitrages successivement opérés par les différents discours critiques qui les accompagnent. Même si, dans l'état actuel des recherches, cette figure reste encore largement prospective, elle seule garantit que, dans le dialogue interdisciplinaire, un des partenaires n'élabore pas, à la fois, les questions et les réponses.

L'ouverture pluridisciplinaire ne peut être rendue possible qu'à partir d'une forte affirmation d'identité disciplinaire. Mes confrontations avec les outils sociologiques, mes collaborations avec les juristes et sociologues, puis avec les politologues, me paraissent découler logiquement de mon domaine de spécialisation et de mon cheminement intellectuel (travaux sur la déviance, le crime, le pénal, les politiques de justice et l'action politique républicaine). Il existe sans doute une propension personnelle à rechercher le dialogue avec des détenteurs de savoirs différents mais proches, qui se justifie par la conviction profonde de l'intérêt scientifique de travailler aux frontières. L'idée est de favoriser une activité d'importation-d'exportation de schémas intellectuels dans ces zones où les schémas d'analyse construits à partir de sa propre discipline sont questionnés, contestés, confrontés, et finalement enrichis par des concepts, des théories, des observations empiriques produits par d'autres disciplines susceptibles de porter autant de visions du monde différentes. L'interdisciplinarité invite au dialogue argumenté des convictions et engage à une recherche collective de la vérité, en présupposant la diversité des opinions et en assumant l'incertitude du résultat.

Mais ces fréquentations constamment recherchées doivent s'accompagner d'un souci permanent d'affermissement de sa propre identité disciplinaire, ceci dans le cadre d'un équilibre à maintenir, qui ne peut se reposer ni sur l'enfermement dogmatique et sclérosant ni sur un œcuménisme pluridisciplinaire permettant de causer sur tout sans véritablement trouver le sens de rien.

Martine Kaluszynski
Chargée de recherches, CNRS,
PACTE-IEP Grenoble

Bibliographie

- AGULHON M. (1996) *Histoire vagabonde*, III, Gallimard, Paris
- ANNALES E.S.C, (1988) "Histoire et sciences sociales. Un tournant critique". ASSIER-ANDRIEU L. (1996) "*Le droit dans les sociétés humaines*", Nathan, Paris
- BOURDIEU P. (1986),), "La force du droit. Eléments pour une sociologie du champ juridique", ARSS, 64,
- BOURETZ P. (1991), "La force du droit", Panorama des débats contemporains", *Esprit*,
- CHEVALLIER J. (1989) "Changement politique et droit administratif", in CURAPP, *Les usages sociaux du droit*, PUF, Paris
- CHEVALLIER J. (2004), "Science politique et science juridique" in
- DARRAS E, PHILIPPE O, (s.d) *La science politique une et multiple*, L'Harmattan, Coll Logiques politiques,
- DE CERTEAU M. (1974) "L'opération historique", in Le Goff (J), Nora (P), (ed.), *Faire de l'Histoire, Nouveaux problèmes*, folio, Histoire, Gallimard, Paris
- DOSSE F. (1987) *L'histoire en miettes*, La Découverte, Paris
- FAVRE P. (1980) "la question de l'objet de la science politique a t-elle un sens ? " *Mélanges dédiés à Robert Pelloux*, Hermès, Lyon,
- FAVRE P. (1995), " Retour à la question de l'objet ou faut-il disqualifier la notion de discipline ? ", *Politix*, n°29, p147-149.
- FAVRE P. (1998), "Pour une évaluation plus exigeante des fondements de la socio-histoire du politique", in FAVRE p, LEGAVRE J-B, *Enseigner la science politique*, L'Harmattan, coll. Logiques politiques, Paris, p.217-230.
- FAVRE P,(2004)*préface*, DARRAS (E), PHILIPPE(O), (s.d) *La science politique une et multiple*, L'Harmattan, Coll Logiques politiques,. Paris,
- FAVRE P. (2005) *Comprendre le monde pour le changer*, Presses de sciences Po, Paris
- FLAIG E. (1999) "Repenser le politique dans la République romaine", ARSS, 105, décembre, pp.13-26.
- FONTAINE M. (2003), "Enjeux et usages d'une histoire critique de la République", *Cahiers Jaurès* juillet-décembre, n°169-170.
- FOUCAULT M. (1973); *Moi Pierre Rivière, ayant égorgé ma mère, ma sœur et mon frère*, Gallimard, Julliard, coll. Archives, Paris
- FOUCAULT M. (1979), *Surveiller et Punir*, Gallimard, Paris
- FOUCAULT M, FARGE A. (1982)*Le désordre des familles. Lettres de cachet des Archives de la Bastille*, Gallimard, coll. Archives , Paris
- FOUCAULT M. (1994), "Nietzche, la généalogie, l'histoire", *Dits et Ecrits*, vol II, Gallimard, Paris
- FRANCOIS.B. (2000), "Préalables avant de prendre le droit comme objet. Notations en forme de plaidoyer pour un point de vue a-disciplinaire mais néanmoins soucieux des impensés disciplinaires", in COMMAILLE ;J, DUMOULIN L, ROBERT C dir), *La juridicisation du politique. Leçons scientifiques*, LGDJ, Paris
- GARRIGOU A (1989) " Le politologue aux Archives", *Politix*,

GINSBURG C. (1980), “Signes, traces, pistes, racines d'un paradigme de l'indice”, in *Le débat*, n°6, pp.3-44.

GOSSEZ R. (1985)“Eléments pour un historique de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des révolutions du XIXème siècle”, 1904-1940, *Bulletin de la Société d'histoire de la Révolution de 1848 et des Révolutions du XIXème siècle*, Paris

GOSSEZ R. (1986)“La société de 1848 (1945-1980)”, *Bulletin de la Société d'histoire de la révolution de 1848 et des révolutions du XIXème siècle*, Paris

HAZAREESINGH S. (2001) (S), *Intellectual Founders of the Republic. Five studies in 19th century political thought*, Oxford university press, Oxford

HERMET G. (1992), “A propos de l'obstination historique”, *RISS*, n°133,

KALUSZYNSKI M(1985) “L'antropometria e il 'bertillonage' in Francia” in *La Scienza e la colpa : crimini, criminali, criminologi : un volto dell'ottocento*, acura di Umberto Levra, Université de Turin, Ed. Electa, Turin

KALUSZYNSKI M (1987) “Alphonse Bertillon et l'anthropométrie” in *Maintien de l'ordre et polices en France et en Europe au XIXe siècle*, Ed. Creaphis,

KALUSZYNSKI M, WAHNICH S. (1998), “Historiciser la science politique”,in

KALUSZYNSKI M, WAHNICH S. (ed.), *L'Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l'étatisation*, L'Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, p.17-33.

KALUSZYNSKI M.(2001) “Republican Identity : Bertillonage as government Technique”, sous la direction de Caplan (J), Torpey (J), *Documenting Individual Identity : The Development of State Practices Since the French Revolution*, Princeton University Press

KALUSZYNSKI M (2002), *La République à l'épreuve du crime*, LGDJ, Paris

LABORIER P, TROM D. (s.d), (2003), *Historicités de l'action publique*, PUF, Paris

LECA J. (1991), La sociologie historique retombe-t-elle en enfance ? Ou quand la sociologie abandonne devant l'histoire”, *RISS (Revue Internationale de Sciences Sociales)*, 133, p.459.

MIAILLE M. (1984) “Le droit constitutionnel et les sciences sociales”, *Revue de droit public et de la science politique en France et à l'étranger*, 2, p. 276-297.

NISBET R.(1969) *Social Change and History*, NewYork Oxford Univ Press,

NICOLET C. (1982), *L'idée républicaine en France*, Gallimard, Paris

NOIRIEL G. (1991a) a“Foucault et l'histoire : l'innovation manquée”, intervention au colloque de la Société Française de Sociologie, Processus d'innovation aux frontières des disciplines dans les sciences sociales, Paris 11-12 oct.

NOIRIEL G. (1991b), *Réfugiés et sans-papiers. La République face au droit d'asile XIX-XXe siècles*, Hachette, Paris

NOIRIEL G. (1996), *Sur la crise de l'histoire*, Belin, Paris

NOIRIEL G°. (1999), *Les origines républicaines de Vichy*, Hachette, Paris 1

NORA.P. (1997) “de la République à la Nation”, in NORA P *Les lieux de mémoire*, La République, Tome 1, Gallimard, Paris

OST F. (1997) *L'interdisciplinarité comme principe d'organisation, paradigme théorique et anticipation éthique*. Communication présentée dans le cadre du colloque organisé par le FIUC à Santiago du Chili du 21 au 25 octobre , Chili

- OZOUF M. (1998) “L’idée républicaine et l’interprétation du passé national ”, *Annales*, HSS, novembre-décembre, n°6.
- PASSERON J-C(1991), *Raisonnement sociologique. L’espace non popperien du raisonnement naturel*, Nathan, Paris
- PERROT M (sd). (1980), *L'impossible prison*, Seuil, Paris
- PETTIT Ph. (1997), *Republicanism. A theory of freedom and government.*, Oxford university Press, Oxford
- PIAGET J. (1970), “Problèmes généraux de la recherche interdisciplinaire et mécanismes communs”, in *Épistémologie des sciences de l’homme*, Paris
- POPPER K. (1966), *Misères de l’historicisme*, Plon, Paris
- ROCHE S. (1994), *Insécurité et liberté*, , Le Seuil, Paris
- TILLY C(1981), *As Sociology Meets History*, Academic Press New York , New York
- TILLY C(1989), “L’histoire à venir”, *Politix*. printemps Les liaisons dangereuses, Histoire, sociologie, science politique, p.25-32.
- TILLY C.(1990), “Future history”, in Kendrick (S) et al.(eds), *Interpreting the past, understanding the present*, Londres, Macmillan
- VEYNE P. (1978), “Foucault révolutionne l’histoire”, in *Comment on écrit l’histoire* , Seuil Histoire, Paris
- WAHNICH S. (1997), *L'impossible citoyen. L'étranger dans le discours de la Révolution française*. Albin Michel, Paris,
- WAHNICH S. (1998), “L’identification de l’étranger pendant la Révolution française”, in KALUSZYNSKI M, WAHNICH S. (ed.), *L’Etat contre la politique ? Les expressions historiques de l’étatisation*, L’Harmattan, collection Logiques politiques, Paris, p.281-301.